

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
23 juin 2026	6	1	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 1 – 2026/23 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 3 mars 2026.

Le Comité Syndical,

Par souci de transparence et de traçabilité des débats et délibérations du Syndicat des Eaux de la Région Messine, il est demandé aux délégués siégeant au comité syndical d'approuver le procès-verbal de ses réunions.

À ce titre, le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est joint en annexe.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

DÉCIDE

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenu le 3 mars 2026.

La Présidente,
Rachel BURGY

